

Paris, le 5 février 2025

Le SNAC félicite Gaëtan Bruel pour sa nomination à la tête du CNC

Le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (SNAC) adresse ses plus sincères félicitations à Gaëtan Bruel pour sa nomination à la présidence du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Nous lui souhaitons une pleine réussite dans cette nouvelle fonction, qu'il prend avec une connaissance approfondie de l'écosystème de l'audiovisuel français, et un engagement de longue date au service de la création.

Son parcours, notamment au sein du ministère de la Culture, témoigne d'un engagement constant en faveur de la culture et de la création artistique. Nous espérons que cette nouvelle phase de gouvernance sous la présidence de Gaëtan Bruel permettra de répondre efficacement aux enjeux actuels de la filière, et de continuer à soutenir efficacement les créateurs et l'ensemble des professionnels du secteur.

Nous réaffirmons, en ce sens, notre volonté de poursuivre une collaboration étroite avec le CNC afin de renforcer les dispositifs de soutien et d'accompagner les réformes nécessaires à l'épanouissement de notre secteur.

Le SNAC tient également à saluer le travail accompli par Olivier Henrard, ancien président du CNC, pour son rôle déterminant dans le soutien à la création cinématographique en France.

Contact :

Maïa Bensimon – contact@snac.fr – 01 48 74 96 30

A PROPOS DU SNAC

Créé en 1946, le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC) est le seul syndicat professionnel ayant pour objet de regrouper des auteurs dans les principaux secteurs de la culture : du livre (littérature, bande dessinée, jeunesse, scientifique et technique), du spectacle vivant (théâtre, danse, scénographie), de la musique (actuelle, contemporaine et à l'image), et de l'audiovisuel (scénaristes, réalisateurs, auteurs des arts sonores, audiodescripteurs, auteurs de doublage et de sous-titrage).

Le Snac cherche à assurer pour tous les auteurs, la défense de leurs droits moraux et patrimoniaux, tant collectifs qu'individuels.

Le Snac assiste et conseille au quotidien les auteurs sur toutes questions juridiques touchant au statut de l'auteur, à ses règles sociales et fiscales.